

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

**RÈGLEMENT 2014-011  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-004 RÈGLEMENT  
POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR  
CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné pour la modification de ce règlement par monsieur Robert Morais lors de la séance de conseil du 4 août 2014;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 2014-011 et décrète ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1  
PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2  
LIEUX DE CIRCULATION**

L'article 6 du règlement 2011-004 est modifié par l'ajout du parcours suivant :

- De pouvoir traverser le rang 1 et de circuler sur l'accotement de la rue Saint-Pierre sur une distance de plus ou moins 1400 mètres.

**ARTICLE 3  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

Adopté à Saint-Élie-de-Caxton à la séance ordinaire du conseil municipal du 8 septembre 2014.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

---

Réjean Audet, maire

---

Isabelle Bournival  
Directrice-générale, Sec-trés,

Avis de motion : 4 août 2014  
Adoption: 8 septembre 2014  
Publication du règlement: 17 septembre 2014